



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Communauté de communes Sundgau

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes Sundgau au 22 juillet 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre le territoire de la Communauté de communes Sundgau.
Ce périmètre regroupe 64 communes pour une population de 48 000 habitants.
La Communauté de communes Sundgau et la Communauté de communes Sud Alsace Largue forment le PETR Pays du Sundgau.

Située dans le sud de l'Alsace, à proximité des agglomérations mulhousienne, belfortaine et bâloise, la Communauté de Communes Sundgau est un territoire de 454 km² à la fois rural et périurbain regroupant 64 communes et près de 48 000 habitants, ce qui en fait désormais la première communauté de communes alsacienne en termes de nombre de communes.

Altkirch, bourg-centre de la Communauté de communes Sundgau, ville de 5 737 habitants (Insee 2017), occupe une place stratégique par sa localisation (à 15 km de Mulhouse et de l'A36 ainsi qu'à 30km de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse) et sa liaison avec son environnement, en plein cœur d'un territoire rural de qualité.

La Communauté de communes exerce dans le cadre de ses compétences obligatoires les compétences suivantes :

- Développement économique (actions de développement économique, création de zones d'activités économiques, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme),
- Aménagement de l'espace (planification urbaine à l'échelon communautaire),
- Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets ménagers,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

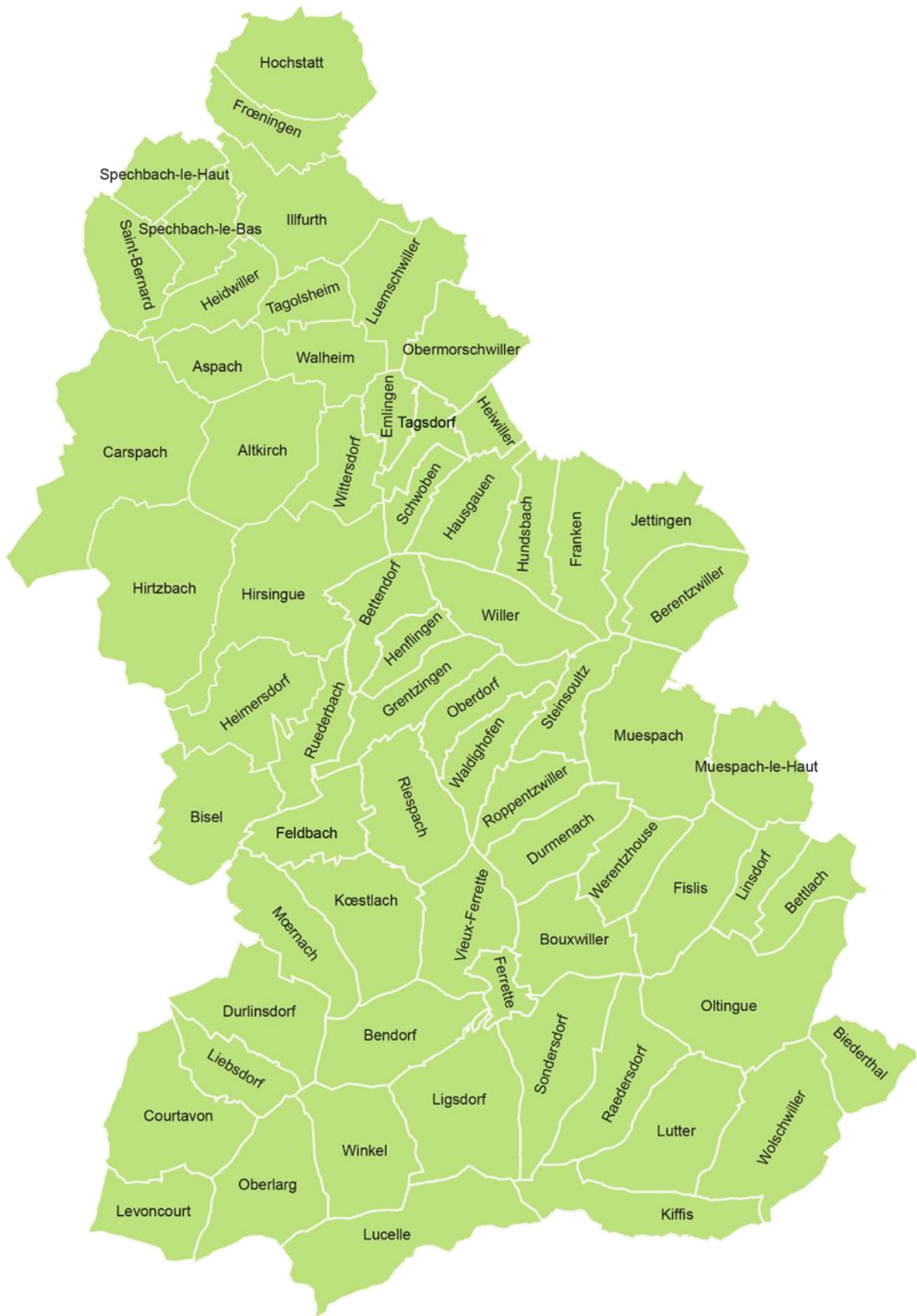
La communauté de communes Sundgau exerce également dans le cadre de ses compétences optionnelles :

- Conduite d'actions d'intérêt communautaire dans la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Conduite d'actions d'intérêt communautaire pour la politique du logement et du cadre de vie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, enfance, jeunesse),
- Eau et assainissement.

Enfin, la Communauté de communes est impliquée de par ses compétences facultatives dans les domaines culturels, scolaires (second degré, élèves en difficulté), transport à la demande.

La volonté politique d'exercer ces compétences de manière transversale se traduit au quotidien par des interactions fortes entre services communautaires et une réflexion sur la construction de projets transversaux.

Ainsi, les trois piliers du développement durable se traduisent par un souci d'intégrer systématiquement une approche environnementale, sociale et économique dans le cadre des différentes réflexions communautaires.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Territoire d'Industrie Sud Alsace	18 mars 2019	EPCI Sud Alsace
POCE	18 février 2019	EPCI Sud Alsace (sauf SLA)
Plan Climat Air Énergie Territorial	12 mars 2020	CC Sundgau
GERPLAN (CEA)	2017	CC Sundgau
Contrat de Territoire Eau Climat (AERM – SMILL – EPAGE Largue – RHA)	10 juillet 2020	CC Sundgau
Petites Villes de Demain	En cours d'élaboration	Ville d'Altkirch - CC Sundgau
Projet Alimentaire Territorial	En cours d'élaboration	CC Sundgau + CC Sud Alsace-Largue + Pays du Sundgau
Contrat Local de Santé	En cours de finalisation	Ville Altkirch - CC Sundgau
Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel	En cours d'élaboration	CC Sundgau
Contrat Territorial Global (Enfance-Jeunesse)	En cours de finalisation	CC Sundgau
PIG habiter mieux	1er juillet 2018	CC Sundgau

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

- 1. Stratégie inter-PTRTE (échelle PETR Pays du Sundgau)**

La stratégie inter-PTRTE est ici abordé à l'échelle du PETR du Pays du Sundgau, établissement public d'analyse, de prospective et de coordination de programme de financement qui se joue à l'échelle des Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau. Sans se substituer aux Communautés de Communes, le Pays du Sundgau porte en concertation avec ces dernières, des actions et des programmes qui d'une part répondent à des enjeux qui concernent l'ensemble du bassin de vie sundgauvien et d'autre part s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation.

Pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux décrits en annexe 1, le Pays du Sundgau, en collaboration avec les Communautés de communes met en œuvre une stratégie en 5 axes. Il convient de préciser que nous sommes actuellement dans une situation de transition et que ces stratégies sont amenées à trouver de nouveaux calages notamment à travers le projet de territoire, dont l'objet est avant tout de définir « qui fait quoi ». Nous sommes aussi dans une période où beaucoup de sujets sont appelés à se renforcer et à trouver de nouvelles organisations. C'est notamment le cas des mobilités suite à la prise de compétence AOM par les Communautés de communes, le développement des énergies renouvelables et le développement économique.

Axe 1 : la gouvernance des complémentarités inter-collectivités à l'échelle du territoire

Il s'agit de la principale question posée par le Projet de Territoire. Sur le plan de l'analyse des enjeux et des moyens dédiés, les études et les actions portées par le Pays du Sundgau permettent de cibler les besoins et d'apporter des réponses quantifiables. Le projet de territoire a pour but de renforcer l'harmonisation et les complémentarités des actions inter-collectivités.

Axe 2 : Transition Écologique

o Le « Plan de Paysages » volet transition écologique

Il s'agit d'une stratégie de planification de développement des énergies renouvelables pour le territoire. En partant du postulat que le changement climatique apporte des changements profonds sur les paysages du Sundgau et que les moyens d'atténuer le changement climatique ont eux aussi des impacts sur ces paysages, l'objectif de la démarche est d'intégrer une approche exhaustive des ressources avant de lancer des projets de développement des énergies renouvelables, en prenant également en compte la ressource paysagère. Véritable colonne vertébrale de la stratégie de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire, cette démarche inclut une concertation avec les acteurs concernés pour maîtriser les paysages de demain dans le contexte de changement climatique, partant des constats, des souhaits et des modalités d'implantations intégrées d'infrastructures permettant de développer les énergies renouvelables.

o Animation du schéma de développement éolien

Le schéma d'évaluation des capacités de productions d'énergie éolienne s'est terminé en 2020. Après avoir pris en compte l'ensemble des enjeux et contraintes qui excluent ces implantations, une dizaine de sites apparaissent comme favorables aux implantations (absences de contraintes liées à l'Euroairport, aux ondes hertziennes, exclusion des zones à forts enjeux de biodiversités, recul aux bâtis, prise en compte des trajectoires de la faune avicole). Il s'agit de présenter les possibilités aux élus afin qu'ils puissent décider en connaissance d'implanter ou non des éoliennes sur ces zones : implantations de 15 éoliennes maximum permettant de couvrir les besoins de 40% des besoins en énergie des ménages du territoire.

o Rénovation thermique des logements et des entreprises du petit tertiaire

Par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, l'objectif est d'apporter aux habitants et aux responsables d'entreprises un conseil objectif dans la rénovation thermique. Tant pour les aspects techniques (choix des matériaux, priorisation des travaux), qu'administratifs et financiers.

o Appui aux réductions de consommation d'énergies par une politique contractuelle de CEE

Le Pays du Sundgau appuie les entreprises et les collectivités pour élaborer les dossiers de CEE et permettre des financements de travaux de rénovations thermiques.

o **Projet alimentaire territorial**

Les deux Communautés de communes et le Pays ont porté une candidature commune à l'appel à projets « émergence de nouveaux PAT ». Le territoire est labellisé PAT ce qui a permis de déposer un dossier pour le développement de l'abattoir de Cernay. Les collectivités sont dans l'attente du jury de sélection pour le financement des études internes prévues pour calibrer une politique alimentaire structurée en lien avec l'agriculture. Les questions de diversification des productions, de volumes, de développement des outils de transformation sont au cœur des enjeux.

Axe 3 : Mobilité

o **Covoit'Go, deux lignes de covoiturage dynamique**

Sur les trajets domicile-travail dans les territoires périurbains et ruraux en France, on compte en moyenne moins de 1,07 personne par auto. En d'autres termes, les voitures en circulation sont remplies... de sièges libres ! Les lignes de covoiturage Covoit'Go permettent de favoriser la rencontre entre co-voitureurs (conducteurs et passagers) via des arrêts sécurisés, pour éviter que trop de voitures circulent à vide.

Le Pays du Sundgau a décidé de faire appel à Ecov pour déployer deux lignes de covoiturage Covoit'Go pour proposer des alternatives à l'autosolisme pour les trajets du quotidien, permettant de relier les communes de Seppois-le-Bas, de Waldighoffen, d'Illtal, d'Hirsingue et d'Hirtzbach à la gare d'Altkirch. Ces lignes de covoiturage Covoit'Go proposent 8 arrêts, qui assurent aux conducteurs et aux passagers de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Ces lignes de covoiturage sans réservation ont plusieurs objectifs :

- Proposer un mode de transport simple, lisible, structurant et gratuit au quotidien pour les habitants du territoire du Sundgau.
- Permettre aux ménages de faire des économies dans leur budget transport.
- Réduire la pollution et la saturation des réseaux à l'entrée des agglomérations voisines en luttant contre l'autosolisme.
- Renforcer les liens sociaux et l'entraide au sein du territoire du Sundgau.

o **Schéma Directeur Cyclable**

L'objectif de la démarche est de préfigurer un maillage pertinent des continuités cyclables dans une logique des mobilités du quotidien. Le diagnostic est terminé ainsi que la concertation prospective avec les communes. La restitution de cette concertation est prévue pour le début du mois de juillet et s'ensuivra la rédaction d'une feuille de route financière permettant de prioriser les infrastructures à venir.

o **Stratégie de communication**

Des guides de mobilités à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau sont finalisés. Ils visent autant à analyser les impacts actuels des déplacements des habitants que de donner les bonnes clefs intermodales pour trouver des alternatives à l'autosolisme.

Axe 4 : Développement local et attractivité

o **Programme européen LEADER 2014-2024**

Le Pays du Sundgau est la structure porteuse de GAL Sundgau 3-F aux échelles des 108 communes du Sundgau et de 40 communes de Saint-Louis Agglomération. Une enveloppe de 1 299 000 € a été programmée et un abondement de 600 000 € vient d'être annoncé pour la période de transition.

o **Parcours « art et nature STUWA »**

Interroger les enjeux de la transition écologique avec le public et par l'art, tel est l'objet de STUWA. Cette année, cinq œuvres seront installées sur les thèmes des mobilités et de l'économie circulaire. Le format est appelé à évoluer dès l'année prochaine.

Axe 5 : Cadre de vie, aménagement du territoire et urbanisme

o Animation du SCoT

Avis officiels et accompagnement des projets de planifications urbaines.

2. La stratégie de la Communauté de communes Sundgau

Les projets de la Communauté de communes se structurent autour du souci d'intégrer une approche environnementale, sociale et économique dans le cadre des réflexions communautaires. Plusieurs projets interagissent dans cette vision transversale du développement durable du territoire. Les grands axes sont les suivants :

• Favoriser la transition énergétique du territoire et viser la neutralité énergétique du territoire

La Communauté de communes Sundgau s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a été adopté par le Conseil Communautaire le 12 mars 2020. Il fixe comme objectif de diviser par deux la consommation d'énergie et de multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables du territoire à l'horizon 2050.

Le premier axe du PCAET « Vers des collectivités pilotes de l'action climat air énergie » décline les actions que la Communauté de communes et les communes qui la constituent peuvent porter pour jouer leur rôle de moteur dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. Outre des actions visant à développer l'éco-responsabilité des services rendus à la population (pratiques de sobriété énergétique au travail, intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans la commande publique, échanges d'expérience et mutualisation des ressources entre collectivités), cet axe comprend des actions de maîtrise de la consommation énergétique, de production et de consommation d'énergies renouvelables et de récupération au sein des bâtiments des collectivités.

La maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine public apparaît en effet comme un levier d'action important pour limiter les émissions de GES et réduire la facture énergétique du territoire. La Communauté de communes assure la gestion, l'entretien et la maintenance d'une cinquantaine de bâtiments (bâtiments administratifs, équipements sportifs, périscolaires et multi-accueils, hôtels d'entreprise, piscines, gymnase, etc.). Plusieurs de ces bâtiments ont fait l'objet de diagnostics de performances énergétiques accompagnés par la Région Alsace (Energivie). Les données concernant ces bâtiments sont cependant encore éparses et mériteraient d'être rassemblées dans un seul document, qui permettrait, entre autres, un meilleur suivi des installations et une estimation plus juste des enjeux énergétiques de ce patrimoine (besoins énergétiques, potentiel ENR, suivi des équipements, suivi de la consommation et bilan des actions d'économies d'énergies engagées, optimisation des contrats de fourniture en énergie). Ce premier travail permettrait de cibler les bâtiments et les équipements à rénover en priorité, d'établir un programme pluriannuel d'investissements et de définir les engagements de la CCS sur la rénovation comme sur la construction neuve (pourcentage de matériaux biosourcés, énergies renouvelables, bâtiments passifs etc.).

Le diagnostic réalisé à l'échelle du territoire fait également ressortir un fort potentiel des énergies : solaire photovoltaïque, biomasse et de récupération dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

Pour ce qui est de l'énergie solaire, les patrimoines bâtis communaux et communautaires représentent des potentiels de toiture importants à exploiter, permettant de maximiser les productions et de réaliser des opérations démonstratrices, afin de sensibiliser les populations mais aussi de dynamiser les filières techniques locales. De plus, le déploiement du solaire en autoconsommation contribuerait à réduire la facture énergétique globale de la collectivité.

En ce qui concerne la biomasse, la répartition des bâtiments intercommunaux dans plusieurs communes, sur un territoire relativement étendu géographiquement, fait ressortir l'opportunité de chaudières mutualisées entre différents bâtiments communaux et intercommunaux via la création de micro-réseaux de chaleur.

Le bois énergie représente la principale ressource ENR actuelle sur le territoire, majoritairement constituée de l'exploitation de bois bûche pour les particuliers, et de chaufferies collectives alimentées en plaquettes, parfois de granulés. Ces ressources doivent être encouragées et structurées, car elles sont également vulnérables au changement climatique (sécheresses récentes qui posent la question de l'usage du bois issu des coupes sanitaires par exemple).

La Communauté de communes Sundgau est également très attentive à la préservation de la qualité de ses ressources en eau. Le territoire est en effet porteur de 11 captages classés « Grenelle », dont la majorité a la particularité d'être situé en zone agricole. La culture de plantes à faible niveau d'impact (miscanthus, chanvre, lin...) sur les aires d'alimentation de ces captages est l'une des options possibles pour limiter les pollutions de l'eau d'origine agricole. La pérennité de ce type de culture n'est cependant possible que si un débouché économique leur est assuré. Outre des projets de valorisation industrielle (textile, bâtiment, plasturgie) de ces végétaux, une valorisation sous forme de biomasse à vocation énergétique apparaîtrait intéressante. Ces cultures pourraient alimenter en partie de futures chaudières biomasse alimentant les bâtiments de la Communauté de communes et les bâtiments communaux.

Enfin, le territoire a identifié l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur sur les communes d'Altkirch et de Carspach, dans l'idée de valoriser la chaleur fatale produite sur le site de la cimenterie Lafarge Holcim située à proximité.

Outre l'engagement dans le Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes Sundgau a candidaté au dispositif « Accélérateurs de transition », soutenu par l'Etat, l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion. Ce programme permettra de mettre en œuvre une dynamique d'amélioration continue pour favoriser la transition écologique au sein de la collectivité. Il s'appuiera :

- sur un référentiel de transition écologique qui rassemblera les champs de l'énergie et de l'économie circulaire,
- sur un plan d'actions concrètes et transversales autour de la thématiques des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés.

Il permettra d'accompagner la mise en œuvre effective des actions du PTRTE ainsi que le suivi de leurs impacts sur les indicateurs de transition écologique.

L'engagement de la CC Sundgau dans cette transition énergétique se traduit entre autres par les projets et actions suivants :

- ***Réalisation d'un bilan des consommations énergétiques en vue de la réalisation d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique du patrimoine communautaire***
- ***Développement de la production des énergies renouvelables (photovoltaïque - biomasse...)***
- ***Consommation d'énergies renouvelables / renouvellement du parc de véhicules avec des véhicules électriques***
- ***Embauche d'un conseiller en énergie partagé / engagement dans une labellisation CIT'ERGIES et dans le programme Accélérateur de Transition.***

- **Tendre vers une transition écologique du territoire**

Un des principaux enjeux de la Communauté de communes Sundgau s'inscrit au travers de la stratégie définie dans le cadre du Contrat de Territoire Eau Climat avec comme objectifs la préservation de la ressource en eau tant qualitativement que quantitativement, la préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue (paysages, milieux naturels...), l'amélioration du patrimoine naturel et paysager du territoire ainsi que le développement des mobilités douces.

Les actions s'organisent autour de plusieurs projets cadre :

- Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) animé localement selon des critères définis par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, à l'initiative du dispositif ;
- Le projet « Objectif vergers » qui s'inscrit dans l'AMI Trame Verte et Bleue de la Région Grand Est ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui s'articule autour de quatre grands axes de travail pour réduire l'impact du territoire sur le climat et favoriser sa résilience par rapport au changement climatique
- Le Contrat de territoire Eau et Climat, porté en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, qui articule les enjeux liés à l'eau, au climat et à la biodiversité comme piliers d'un territoire durable et résilient ;
- La Mission Eau, qui vise à animer et à coordonner la protection de la ressource en eau à l'échelle du territoire.

À travers ces projets, une attention particulière sera portée aux filières courtes agricoles, ayant conscience de la nécessité de sécuriser les approvisionnements des filières industrielles avec une relocalisation des intermédiaires de maintenance et de production ou encore la volonté de dynamiser la production d'énergies renouvelables, dans la perspective d'entrer dans une dynamique de territoire résilient. Dans la lignée de son engagement avec le Pays du Sundgau dans la co-construction d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Sundgau, la Communauté de communes Sundgau souhaite développer la part de l'alimentation locale et bio sur le territoire et notamment dans les repas de ses périscolaires et multi accueils.

La Communauté de communes Sundgau en faisant le choix de la prise de compétence "organisation de la mobilité" marque également sa volonté de s'engager dans une stratégie de développement des mobilités durables (développement du volet cyclable, plan de déplacement interne, nouvelles technologies...).

PROJETS / ACTIONS :

- *Schéma directeur global d'alimentation en eau potable avec plan pluriannuel d'investissements*
- *Schéma directeur des communes non assainies*
- *Actions de désimperméabilisation*
- *Actions de gestion économe en ressource en eau (récupérateur d'eau pluviale)*
- *Étude de développement des filières BNI*
- *Plantation de haies*
- *Installation d'aménagement favorisant les mobilités douces (parking vélo par exemple).*

- **Améliorer le cadre de vie des habitants et de l'accès aux services**

L'accès aux services et le cadre de vie des habitants est une préoccupation permanente de la Communauté de communes Sundgau qui propose une offre de services diversifiée en matière de petite enfance tant sur le plan de l'accueil individuel que collectif répartie de manière équitable sur le territoire. La répartition des structures d'accueil de loisirs sans hébergement est quant à elle moins bien répartie avec un déséquilibre sur le sud du territoire. L'offre de service en matière de soutien à la parentalité est presque inexistante (peu d'actions en cours sur le territoire) et il n'existe aucune structure d'animation de la vie sociale au sein de la Communauté de communes Sundgau.

L'enjeu du Contrat Territorial Global, en cours d'élaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs concernés, porte sur un diagnostic et la co-construction d'un programme d'actions cohérent apportant une équité territoriale (avec le maintien de l'existant et le développement d'offres de services nouvelles en matière de parentalité, jeunesse et animation de la vie sociale). Cette contractualisation vise aussi un enjeu de mobilité et d'accessibilité aux services en encourageant une répartition équitable et homogène au sein de la Communauté de communes Sundgau de l'offre de services.

En outre, la Communauté de communes souhaite porter à l'échelle intercommunale le Contrat Local de Santé actuellement initié au niveau de la Ville d'Altkirch et développer des actions dans les domaines de la santé et des solidarités (une étude est en cours au niveau des services de la Région sur un projet de déploiement de la télémédecine sur le territoire).

Bien que la Communauté de communes Sundgau soit dotée d'un certain nombre d'équipements sportifs et culturels, l'accès aux équipements sportifs et culturels sur un territoire multipolarisé à la fois périurbain et rural comprend toutefois encore certains défis que la Communauté de communes Sundgau est prête à relever : réhabilitation d'une piste d'athlétisme, création d'un équipement culturel permettant un rayonnement sur le sud du territoire (médiathèque à Ferrette).

Le Sundgau est un territoire riche culturellement non seulement par ses structures culturelles mais également par les propositions d'animations culturelles portées par le secteur public mais surtout par le secteur associatif. Un projet de développement culturel est en cours de finalisation avec un programme d'actions à conforter afin de permettre une accessibilité à la culture cohérente et homogène pour l'ensemble des habitants du territoire.

PROJETS / ACTIONS :

- *Création d'une médiathèque intercommunale à Ferrette*
- *Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Altkirch*
- *Construction d'équipements pour les accueils périscolaires (Ferrette - Spechbach - Oltingue)*
- *Réalisation d'un projet de télémédecine*
- *Réhabilitation d'une piste d'athlétisme.*

- **Contribuer à un développement économique raisonné et durable du territoire**

Le projet économique de la collectivité, marqué notamment par la signature d'un contrat POCE avec la Région Grand Est, s'articule sur 5 axes :

- La dynamisation d'un réseau d'entrepreneurs vecteur de cohésion et d'efficacité par la démarche d'économie collaborative interentreprises ;

- Le développement des offreurs de solutions pour l'économie de demain (métiers de soutien à l'industrie du futur, artisanat de demain, agriculture du futur) ;
- La création d'un réseau de production alimentaire pérenne et de qualité renforçant l'excellence territoriale en la matière ;
- La construction d'un territoire éco-conçu par le développement des énergies renouvelables et le développement de démarche EIT.
- La création d'un environnement périurbain et rural attractif en encourageant et en accompagnant la création de commerces à forte valeur humaine (épicerie participative, commerce aux concepts originaux, concepts mixtes...).

Ce projet économique s'ancre également dans la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale, via le projet SYNERG'ECO, qui vise à mettre en synergie des entreprises dans l'objectif de réduire les gaspillages sur les volets énergétiques, matériaux, ressource humaine et foncier.

En s'associant à Voies Navigables de France et les collectivités voisines dans la réalisation d'une étude de développement touristique fluvestre, la Communauté de communes Sundgau montre sa volonté de participer au développement touristique de son territoire.

En outre, suite à la reprise de la compétence tourisme par les communautés de communes en 2019, des tables rondes touristiques associant les différents acteurs touristiques ont été organisées afin de fixer les orientations stratégiques et d'identifier les besoins en termes de développement touristique.

La stratégie de développement touristique a été déterminée à partir des atouts et faiblesses du territoire prenant en compte la qualité de ses paysages, la tranquillité de ses villages, la préservation de son patrimoine bâti. Cette stratégie est orientée autour d'un tourisme raisonné et raisonnable, un tourisme de proximité, un tourisme privilégiant le qualitatif plutôt que le quantitatif tourné vers l'accueil d'un public familial. Afin de valoriser l'image du territoire et d'asseoir le positionnement touristique du territoire, l'Office de Tourisme envisage des actions intercommunales sur l'amélioration de la lisibilité du territoire. L'optimisation des conditions d'accueil dans le Sundgau par le développement d'aménagements à destination des cyclotouristes et randonneurs mais également le développement d'hébergements insolites est également un enjeu primordial pour le développement touristique du Sundgau.

PROJETS / ACTIONS :

- *Création d'un parc d'activités EIT intercommunal à Carspach*
- *Accompagnement des entreprises dans leurs projets comme le développement et la structuration des fibres libériennes*
- *Aménagement de pistes cyclables*
- *Engagement dans Petites Villes de Demain*
- *Dynamisation de l'offre touristique autour du Plan d'Eau de Courtavon (aire de jeux, hébergements insolites, aire de camping-car...).*

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir tableau en annexes 1 et 2

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région Grand Est	État	Communauté européenne d'Alsace
<p>BLIND Claire Directrice Pôle Attractivité Communauté de communes Sundgau T : 03 89 08 36 20 / 06 48 39 97 36 c.blind@cc-sundgau.fr</p> <p>RIGOULOT David Directeur PETR Pays Sundgau T : 03 89 25 49 82 / 06 65 70 49 61 direction@pays-sundgau.fr</p>	<p>OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>SEITZ Florence Secrétaire générale Sous-préfecture d'Altkirch T : 03 89 29 23 04 / 07 85 70 81 94 florence.seitz@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p>	<p>BROGLIN Jérémy Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent.

EPCI : Président/DGS/DGA de la Communauté de communes Sundgau ou son représentant

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

➡ Signataires du Pacte :

État

Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

Région Grand Est

Jean ROTTNER
Président

Collectivité européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY
Président

Communauté de communes Sundgau

Gilles FREMIOT
Président

PETR Pays Sundgau

Nicolas JANDER
Président

Annexes

- [Annexe 1 : Tableau des projets structurants](#)
- [Annexe 2 : Tableau des projets des Communes](#)